



Rapporteur : Daniel QUILICI

Commission Tourisme

Séance Plénière du 14 Octobre 2019

ECONOMIE

L'innovation touristique : un levier d'attractivité au service du tourisme durable

Elle jouit d'un écosystème favorable pour l'émergence de projets innovants à travers la mise en œuvre du SRDT et une dynamique en réseaux portée par les institutionnels et les professionnels de la région.

L'innovation touristique en région repose sur :

- Une volonté partagée des acteurs institutionnels (Région, Consulaires, ADT, CRT, OT ...) qui s'est traduite dans la mise en œuvre opérationnelle du plan de croissance de l'économie touristique (SRDT) à travers un programme dédié « NEXT » (Nouvelles Expériences Touristiques) qui comprend : l'accompagnement des projets via un fonds d'amorçage, l'appel à manifestation d'intérêt pour l'accompagnement de l'innovation touristique, le rapprochement entre Tourisme et Culture (appel à projet et OIR industries créatives) et la valorisation des projets à travers les trophées de l'innovation. La Région a consacré 700 000 € pour ce programme en 2018 avec une trentaine de projets innovants accompagnés directement par la Région.
- Un écosystème en phase de structuration en lien avec les consulaires, professionnels, acteurs économiques et ceux de l'ESS basé sur : la diversification des modes d'innovation touristique, une stratégie axée sur la demande, le croisement des filières, la montée en compétences et des mises en réseaux et partenariats. Cette dynamique s'est concrétisée notamment par la création d'un Incubateur dédié « Provence Travel », un cluster sport, le déploiement de la plateforme APIDAE et des projets innovants avec un fort ancrage local sur le territoire régional comme les circuits de découverte, la biennale européenne des arts et le handicap, l'association « un fauteuil à la mer » et des pratiques d'éco-tourisme portées par les parcs régionaux et notamment celui des Alpilles.
- Des perspectives encourageantes dans le cadre des évolutions du SRDT avec notamment un fonds régional dédié complémentaire au FIER, une meilleure information sur les aides et un accompagnement des start-ups au-delà de la période d'amorçage

L'innovation étant un vecteur majeur du développement de l'économie touristique, le CESER a souhaité réaliser un bilan sur les actions mises en œuvre par la Région dans ce domaine en lien avec les autres acteurs publics et privés et sur les opportunités et bonnes pratiques, afin de favoriser le développement de projets innovants en entreprise et sur les territoires

L'innovation touristique est à la fois technologique, environnementale, sociale, organisationnelle ou de process. Elle constitue un enjeu déterminant pour les institutionnels et les professionnels du tourisme. Elle représente :

- Un défi à relever, entre d'une part, le besoin de fidéliser les touristes et d'attirer de nouvelles clientèles pour être plus attractif et lutter contre une concurrence accrue et d'autre part, l'impérieuse nécessité de contribuer au tourisme durable pour assurer sa pérennité et la qualité de vie des habitants et des territoires de la région
- Un levier de performance et de compétitivité pour les entreprises du tourisme, les territoires et l'emploi
- Une opportunité pour entreprendre autrement et s'orienter vers un tourisme disruptif en partenariat avec les autres filières.
- Le moyen de faciliter l'accès aux vacances pour tous.

Le diagnostic

Les points forts :

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe dans la moyenne haute pour l'innovation touristique.



Les points critiques :

Le taux d'innovation touristique dans les entreprises du secteur reste insuffisant (de l'ordre de 9%), au regard des enjeux et du poids de l'activité touristique dans l'économie régionale, avec des difficultés concernant :

- L'accompagnement des entreprises à l'innovation du fait du lien trop tenu entre innovation, recherche et formation, de la méconnaissance des dispositifs régionaux dédiés à l'innovation, d'un accompagnement et d'un suivi des porteurs de projets insuffisants sur le long terme et de la persistance de zones blanches sur certains territoires.
- La mise en réseaux des acteurs du tourisme avec des difficultés de rapprochement entre les professionnels des secteurs du tourisme et de la culture.
- Le manque de lisibilité de l'innovation touristique et de ses impacts sur le territoire régional en raison du peu de statistiques sur le nombre d'entreprises innovantes créées et accompagnées, par secteur d'activité et territoire et de l'absence d'évaluation sur les aides dédiées aux entreprises en termes de performance, d'emplois et de retombées sur les territoires.

Les propositions

L'innovation touristique, indispensable à l'attractivité des destinations touristiques et à la compétitivité des entreprises, nécessite de favoriser un tourisme responsable et durable. Cet objectif suppose :

1 - Le développement d'une stratégie touristique intégrée, à travers :

- La mise en cohérence effective des priorités du SRDT avec le plan climat et le SRADDET
- Le soutien au développement de toutes les formes d'innovation en favorisant leur articulation dans le cadre d'un Schéma Régional d'Innovation Touristique partagé
- Des offres diversifiées, adaptées aux usages, à la spécificité des publics et des territoires avec des indicateurs de qualité et de durabilité et accessibles pour permettre l'accès aux vacances pour tous
- Une expérience touristique organisée sur une chaîne de valeur en termes de transports, services, hébergement ...
- Une démarche collective en lien avec la R&D basée sur le croisement des filières, le marketing territorial, la mise en réseaux, la mutualisation des dispositifs et des financements publics/privés

- Le déploiement des bonnes pratiques (cf. circuits de découverte)
- Des dispositifs d'ingénierie et d'accompagnement (création d'un incubateur régional) pour stimuler des projets au profit des territoires.

2 - Un accompagnement renforcé des entreprises pour les aider à innover, par :

- Une meilleure accessibilité de l'information sur les dispositifs d'aides dédiés existants
- Un soutien en faveur des TPE ou start-up à travers une aide à l'ingénierie en amont pour évaluer l'adéquation du projet au marché
- Un suivi et un accompagnement humain et financier sur le long terme
- Le déploiement de la couverture numérique et du haut débit sur l'ensemble du territoire régional.

3 - La montée en compétences des jeunes, des salariés permanents ou saisonniers notamment en termes d'accueil et d'innovation dans les métiers du tourisme, de l'animation et de la jeunesse et sports, dans le cadre du programme FORME en lien avec le PRF, dans les lycées professionnels, Campus d'excellence, CFA, GRETA, AFPA et les structures de l'ESS.

4 - La promotion de l'innovation sociale et organisationnelle en entreprise à travers la RSE, la GEPCT, la VAE, l'amélioration des conditions de travail des salariés et des saisonniers.

5 - Le déploiement de l'innovation environnementale au service d'un tourisme responsable par la valorisation des offres touristiques éco responsables innovantes et l'évaluation des impacts des nouvelles offres et manifestations touristiques sur l'environnement et en termes d'acceptabilité par la population.

6 - Le suivi et l'évaluation de l'innovation touristique sur le territoire, à travers un dispositif de veille dans le cadre du programme PILOTE et des indicateurs de résultats en termes de retombées et d'emplois sur le territoire régional.

Conclusion

Le développement de l'attractivité des destinations touristiques de la région à travers le soutien à l'innovation, doit se faire dans une approche raisonnée. C'est pourquoi, l'innovation environnementale, sociale et organisationnelle doit être des axes de progrès du SRDT.

